



L a u s a n n e

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 10 mai 2016
P.11/65 – IdAff 234388 – IdDoc 1020052 – TRX-ab

Plan partiel d'affectation Praz-Gilliard concernant la parcelle n° 15'291 et une partie de la parcelle n° 15'293 à la route de Praz-Gilliard et au chemin du Grand-Bois – addenda au plan d'extension n° 599 du 28 novembre 1980

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de l'avant-projet de 4^e adaptation du Plan directeur cantonal (PDCn), les compensations des surfaces d'assolement (SDA) par pérennisation ont été supprimées de la mesure F12. Dès lors, le changement d'affectation visé par le plan partiel d'affectation (PPA) Praz-Gilliard ne permet plus de compenser les projets lausannois impactant les SDA.

Par conséquent, la Municipalité a décidé, lors de sa séance du 4 mai 2016 d'abandonner la procédure du PPA précité.

La Municipalité vous remercie de prendre acte de la présente communication et vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à l'expression de ses sentiments distingués.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Simon Affolter



Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch